

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De LA COMMUNE DE CABRIÈS
SEANCE DU 1^{ER} MARS 2011

L'an deux mille onze et le premier mars,

à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Richard MARTIN, maire de Cabriès.

Présents : M. Richard MARTIN - M. René GAUSSEN - Mme Anne LANFRANCO - M. Gilbert PONS - M. Guy CALVETTI - Mme Agnès MAUREL - Mme Annie ORCIER - M. Jacques MOUGIN - Mme Monique DALMASO - M. Pierre SULTAN - Mme Josette GIRAULT-DAUSSAN - Mme Jocelyne SANTALUCIA - Mme Martine DUFRENE - M. Bernard LARRIERE - M. Yves VARO - Mme Mireille BOR - Mme Laetitia MAVY-JOUBERT - M. Mehdi MEDJATI - Mme Marie-Thérèse BAGARRI - Mme Martine FLORENS-GUIONNET - Mme Joëlle DURIS - M. Nicolas DUMOULIN - M. Guy CANETTO

Avaient donné pouvoir : M. Jean-Marc GINER à Mme Agnès MAUREL - Mme Catherine MAGNAN à Mme Josette GIRAULT-DAUSSAN - M. Laurent LONG à Mme Jocelyne SANTALUCIA - M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Marie-Thérèse BAGARRI - M. Pablo DE LARD à Mme Martine FLORENS-GUIONNET

Absent : Mme Hélène MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Annie ORCIER

Objet : Motion contre la réorganisation territoriale des forces de police

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de réorganisation des forces de police et de gendarmerie sur l'axe Aix-Marseille,

et après en avoir délibéré,

Déplore l'absence de concertation sur le projet sensible ;

Vote un motion contre la proposition de M. le Préfet de Police sur la réorganisation territoriale des forces de police et de gendarmerie sur l'axe Aix-Marseille qui conduirait à rattacher la commune de Cabriès à la zone « Police de Vitrolles ».

Délibéré à Cabriès les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Délibération
- déposée en Sous - Préfecture le :
- Enregistrée le :
- Affichée le :
Sens du vote : unanimité
Rendue exécutoire à partir du :
Conformément aux textes des Lois
N° 82-213 du 2 mars 1982

Objet : Motion contre la réorganisation territoriale des forces de police

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le 17 décembre dernier, en sous-préfecture d'Aix-en-Provence, Monsieur le Préfet de Police a informé les maires de l'axe Aix-Marseille, des dispositions qu'il comptait mettre en œuvre dans le cadre de la réorganisation territoriale des forces de police sur cet axe.

Dans le projet d'organisation présenté, il a été indiqué que Bouc Bel Air et Simiane resteraient en « zone Gendarmerie », alors que Septèmes et Cabriès passeraient en « zone Police », la première dépendrait de la zone de Marseille, la deuxième de la zone de Vitrolles avec Les Pennes Mirabeau.

L'un des arguments majeurs, invoqué pour ce rattachement a été la sécurité du site de Plan de Campagne.

Or la commune de Cabriès, qui s'étend sur plus de 3600 hectares, compte de nombreuses zones d'habitation très dispersées, dont la sécurité des personnes et des biens exige une importante présence sur tout le territoire, assurée aujourd'hui les effectifs de la Gendarmerie et de la police municipale.

Au cours de cette réunion, Monsieur le Préfet de Police a précisé que des renforts des effectifs de Police seraient nécessaires pour faire face à cette extension de zone à couvrir, sans toutefois faire connaître les moyens en effectifs qui seraient dédiés à Cabriès.

Dès lors, il apparaît clairement, que des éléments plus concrets devraient être communiqués à la commune, pour tranquilliser la population et répondre aux besoins de sécurité et proximité.

Un commissariat de plein exercice à plan de campagne ouvert 24 heures sur 24 couvrant les 3 communes du canton (Les Pennes Mirabeau, Septèmes-les-Vallons, Cabriès-Calas) avec la création d'antennes sur Septèmes, Cabriès-Calas et le maintien de celle de la Gavotte serait à même de répondre aux besoins de sécurité et de tranquillité diurnes et nocturnes des habitants du bassin de vie de Plan de Campagne.

Par courrier en date du 28/01/2011, M. le Maire de Cabriès a saisi le sous Préfet d'Aix en Provence pour déplorer le manque de concertation sur ce dossier et a demandé l'examen des moyens et actions à mettre en œuvre sur la commune de Cabriès.

Pour toutes ces raisons, Il est proposé au conseil municipal de voter une motion contre la réorganisation territoriale des forces de police annoncée.

MOTION CONTRE **LA REORGANISATION TERRITORIALE DES** **FORCES DE POLICE**

Lors d'une réunion organisée en sous préfecture d'Aix-en Provence le 17 décembre dernier, Monsieur le Préfet de Police a informé les maires de l'axe Aix-Marseille, des dispositions qu'il comptait mettre en œuvre dans le cadre de la réorganisation territoriale des forces de police et a indiqué que la commune de Cabriès passerait en zone « police » et serait rattachée au commissariat de Vitrolles.

Un tel déploiement, décidé de manière autoritaire ignore la cohérence du territoire centré autour de Plan de Campagne et du reste de l'ensemble du territoire de la commune. Cela risque inévitablement de se traduire par une diminution des ressources humaines et moyens matériels au service de la sécurité publique transférant ainsi de fait la charge de pouvoirs régaliens de l'Etat aux collectivités locales.

Vu l'absence totale de concertation sur un sujet aussi grave et sensible, qui engage durablement le niveau et les conditions de la prévention et de la sécurité de nos concitoyens d'une part et considérant d'autre part la réelle inquiétude justifiée des populations générée par cette réforme :

Le conseil municipal se prononce contre le rattachement de la commune de Cabriès en zone « police », sans la mise en place de moyens adaptés et demande notamment la création d'un commissariat de plein exercice à plan de campagne ouvert 24 heures sur 24 couvrant les 3 communes du canton (Les Pennes Mirabeau, Septèmes-les-Vallons, Cabriès-Calas) avec des antennes sur Septèmes, Cabriès-Calas et le maintien de celle de la Gavotte serait à même de répondre aux besoins de sécurité et de tranquillité diurnes et nocturnes des habitants du bassin de vie de Plan de Campagne.